

16 mar 2016 -13:26

Manuel d'évaluation des microplastiques

La Direction générale Environnement du SPF Santé publique a mis au point une méthodologie d'autotest à l'intention des entreprises qui souhaitent éviter les émissions de microplastiques primaires dans l'environnement. Ce test est présenté aujourd'hui par Bart Tommelein, le secrétaire d'Etat à la Mer du Nord, dans le cadre de la conférence Brussels Poly Talk, dont l'édition 2016 est intitulée 'Zero Plastics To The Oceans'. Cette conférence sera l'occasion d'évoquer les dernières nouveautés et connaissances en rapport avec le problème des déchets marins, ainsi que les solutions que l'on pourrait y apporter.

La présence dans les rivières et les mers de petites particules de plastique (< 5mm), que l'on nomme microplastiques, constitue actuellement un problème environnemental majeur. Ces particules résultent soit de la détérioration des déchets dérivants en plastique (il s'agit de ce que l'on appelle les "microplastiques secondaires"), soit elles sont spécifiquement fabriquées pour entrer dans la composition de certains produits, comme les crèmes gommantes ou les dentifrices (elles portent alors de nom de "microplastiques primaires").

Les microplastiques primaires peuvent se retrouver dans l'eau, par exemple suite au rinçage. Projet : un manuel pour les entreprises Ce manuel permet aux entreprises de faire l'inventaire de leur utilisation de microplastiques et de prendre des mesures préventives, soit en utilisant des matériaux alternatifs, soit en empêchant la libération de microplastiques dans l'environnement.

Marie-Christine Marghem, ministre de l'Environnement, souligne et précise: "Grâce à ces outils, nous espérons inciter autant que possible les entreprises à lutter contre la pollution marine. La préservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines font partie des objectifs de développement durable que les Nations-Unies ont fixés en septembre 2015 à New-York et que nous devons respecter."

Le manuel fournit une liste des secteurs où il peut être pertinent pour les entreprises d'effectuer un autotest. Il décrit les types de microplastiques pouvant être soumis au test et présente une méthode d'estimation des émissions de microplastiques, que ce soit en phase de production ou dans le cadre de l'utilisation du produit fini par le consommateur. Il propose également une liste de matériaux substitutifs aux microplastiques.

Les secteurs suivants sont concernés: production de granulats de plastique et transformation de ces granulats en objets en plastique, production de cosmétiques, lubrifiants, charges pour pigments, adoucisseurs d'eau et adhésifs thermoplastiques; applications industrielles comportant des

microplastiques (p. ex. dans les processus de traitement de surface avec des abrasifs). Les microplastiques dans les produits Selon le Forum économique mondial, il y aura plus de plastiques que de poissons dans les océans en 2050. Ce problème de la pollution des eaux par les plastiques est un enjeu mondial auquel on ne pourra faire face qu'au prix d'efforts communs.

Pour commencer, les producteurs pourraient limiter ou remplacer les microplastiques primaires présents dans les produits tels que les cosmétiques ou les détergents. De telles mesures pourraient constituer un début évident de solution. En effet, les plastiques sont des matériaux extrêmement durables qui n'ont pas leur place dans des produits à brève durée de vie. Les particules non récupérées lors du filtrage dans les systèmes d'épuration des eaux finissent en mer, où elles peuvent subsister plusieurs centaines d'années. "C'est pourquoi j'encourage appelle les entreprises à s'investir, elles aussi, dans la préservation de la propreté des mers et des océans. Autrement dit, à contrôler scrupuleusement les émissions de microplastiques par leurs produits, dont les produits de soin et d'entretien que nous utilisons quotidiennement, et le cas échéant, à modifier leur composition", conclut la ministre Marghem.

Vous pouvez télécharger le manuel ici (uniquement en anglais).

Pour en savoir plus quant à la justification des choix réalisés, vous pouvez consulter le document accompagnant l'étude. Pour l'obtenir, il vous suffit de vous adresser à info@environnement.belgique.be. Et ensuite? Le manuel continuera à être actualisé et complété. Pour en savoir plus • www.greenfacts.org/fr/dechets-marins/ • www.unep.org/yearbook/microplastics.asp

Contact: Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique, Tél : 0475 93 92 71. - vinciane.charlier@sante.belgique.be

Ariane van Caloen, porte-parole de Marie Christine Marghem, ministre fédérale de l'Environnement, Tél. : 0477/32.15.68 - ariane.vancaloen@marghem.fed.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be